

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° I-553

présenté par

M. Lorion, Mme Guion-Firmin, Mme Kéclard-Mondésir, M. Poudroux et M. Serville

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les chambres d'agriculture voient croître leur périmètre d'intervention notamment depuis la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 et les lois successives comme « ESSOC » et « PACTE ». Leur réseau disséminé sur les territoires ruraux et ultramarins porte un projet global visant à accompagner l'agriculture dans ses transitions, à créer plus de valeur dans les territoires ou encore à faire dialoguer l'agriculture avec notre société. Or, dans ce contexte, il s'avère que paradoxalement les chambres vont disposer de moins de moyens financiers. Cela va se traduire dans le PLF 2020 par une diminution de 15 % de la taxe additionnelle à la TA-TNFB. Ainsi, à La Réunion, quelque 150 000 euros seront amputés sur le budget de la chambre d'agriculture locale. Ces coupes budgétaires drastiques vont à l'encontre de l'efficacité, de la proximité et de l'accompagnement des entreprises agricoles et des acteurs économiques à un moment où notamment en outre-mer les filières agricoles sont en pleine mutation (Secteur de la canne, développement du bio, etc.).